

Compte rendu de séance

Séance du 3 Mars 2026

L' an 2026 et le 3 Mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BARJONET Thierry, Maire.

Présents : M. BARJONET Thierry, Maire, Mme VALLOIS Barbara, M. BREGEAT Alexandre, Mme GADET Herveline, M. ROUSSEAU Narcisse, Mme GRIGNON Nelly, Mme BUNEA Tiffany, M. LAMOTTE Philippe, Mme HOFFBECK Marie-Noël, M. MENAGER Didier, Mme CHARAMON Jocelyne

Excusés ayant donné procuration : Mme LELIEVRE Valérie à Mme VALLOIS Barbara, M. BARC Jean-Michel à Mme BUNEA Tiffany, Mme LEBLANC Gwenola à Mme GADET Herveline

Absente : Mme TOGNI Séverine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 25/02/2026

Date d'affichage : 25/02/2026

A été nommée secrétaire : Mme VALLOIS Barbara

Le compte-rendu de la séance du 27/01/2026 est approuvé à l'unanimité.

DIA :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare renoncer au droit de préemption de la commune pour le bien suivant :

- DIA n° 2026/02 : immeuble sis 20 Grande rue cadastré section AD 257-260
- DIA n° 2026/03 : immeuble sis 14 route de Barville cadastré section AD 451
- DIA n° 2026/04 : immeuble sis 4A rue de Chalmont cadastré section AE 266-353
- DIA n° 2026/05 : immeuble sis 7 rue des Petits bonnets cadastré section AD 770
- DIA n° 2026/06 : immeuble sis 4 impasse d'Avignon cadastré section AD 6-7

SOMMAIRE

Attribution d'une subvention à l'association "Sauvegarde du Patrimoine et Qualité de Vie du Beaunois" - D2026_09

Vote du Budget de l'exercice 2026 - D2026_10

Proposition d'inscription d'un arbre remarquable dans le cadre de l'élaboration du PLUi - D2026_11

Attribution d'une subvention à l'association "Sauvegarde du Patrimoine et Qualité de Vie du Beaunois"

réf : D2026 09

Le Conseil Municipal,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le budget primitif de l'exercice 2026,
- La demande de subvention présentée par l'association "Sauvegarde du Patrimoine et Qualité de Vie du Beaunois",

Considérant :

- Que l'association "Sauvegarde du Patrimoine et Qualité de Vie du Beaunois" a pour objet la défense du cadre de vie, protection de l'environnement, information des habitants, etc...
- Que cette association mène des actions d'information, d'études et de sensibilisation concernant le projet de parc éolien situé sur le territoire,
- Que ces actions contribuent au débat public local et à la participation citoyenne,
- Que la collectivité souhaite soutenir les initiatives associatives participant à l'information et à la concertation des habitants,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 500 € à l'association "Sauvegarde du Patrimoine et Qualité de Vie du Beaunois".

Article 2 : **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

Article 3 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire ou un adjoint en cas d'empêchement ou d'absence du Maire, à procéder au versement de cette subvention et à signer tout document afférent.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du Budget de l'exercice 2026

réf : D2026 10

Le Conseil Municipal,

Vu la Commission de Finances,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1er : d'**ADOPTER** le budget primitif de l'exercice 2026 comme suit :

1- budget général :

le budget s'équilibre en dépenses et recettes à :

- section de fonctionnement : 2 378 981.04 €
- section d'investissement : 1 239 875.63 €

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Proposition d'inscription d'un arbre remarquable dans le cadre de l'élaboration du PLUi

réf : D2026 11

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération de la Communauté de communes prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Considérant que le PLUi est actuellement en cours d'élaboration,

Considérant l'intérêt paysager, patrimonial et écologique de l'arbre situé mail nord, parcelle cadastrée AB n° 259,

Considérant la volonté de la commune de préserver et valoriser son patrimoine naturel,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1er : de **DEMANDER** à la CCDP d'intégrer au PLUi en cours d'élaboration la protection de l'arbre situé mail nord, parcelle cadastrée AB n° 259,

Article 2 : de **PROPOSER** son inscription au titre de :

- Élément de paysage à protéger (article L.151-19 du Code de l'urbanisme),

Article 3 : de **TRANSMETTRE** la présente délibération accompagnée des pièces justificatives nécessaires.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Informations & affaires diverses :

Le Conseil Municipal est informé de :

- Les travaux de l'entreprise Vauvelle (rue François Desclais et rue du Safran) vont être refaits à partir du 6 mars. Ils sont non conformes aux devis signés.
- Yad Vashem : cérémonie le 30 mars 2026 à 9h30 à la salle polyvalente (inscription obligatoire avant le 13 mars et carte d'identité obligatoire pour le jour J).
- Planning du bureau de vote pour les élections municipales.

Séance levée à: 21:00



En mairie, le 04/03/2026
Le Maire,

Thierry BARJONET